

13 Changements d'établissement dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles

En Fédération Wallonie-Bruxelles, les élèves de l'enseignement primaire et secondaire changent fréquemment d'établissement. En 2014-2015, il concerne 8 % des élèves de l'enseignement primaire et 15 % des élèves de l'enseignement secondaire. Ces nombreux changements d'établissement produisent, outre des difficultés d'organisation, une ségrégation des publics tout au long du parcours scolaire. Le redoublement explique en partie ces changements d'établissement.

Liés en partie au libre choix de l'école par les familles, les changements d'établissement en cours de scolarité sont fréquents dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Depuis le 1^{er} septembre 2008, des dispositions décrétales visant à limiter les changements d'école dans l'enseignement fondamental et au premier degré du secondaire sont entrées en application.

Les données analysées dans le cadre de cet indicateur concernent les changements d'établissement qui ont eu lieu entre le 15 janvier 2014 et le 15 janvier 2015. On ne tient pas compte des élèves de sixième année primaire et secondaire, à l'issue desquelles tous les élèves changent généralement d'établissement.

Pourcentages d'élèves ayant changé d'établissement en 2014-2015 (avec ou sans changement de domicile) en fonction de l'année d'études fréquentée en 2013-2014 (fig. 13.1)

Ce chapitre porte sur les élèves ayant changé d'établissement selon qu'ils ont changé de lieu de domicile ou non¹ (on parlera alors de déménagement).

Dans l'enseignement primaire et secondaire, la part d'élèves qui changent simultanément d'école et de domicile est de l'ordre de 2 %.

Dans l'enseignement primaire, en moyenne, 2,2 % des élèves ont changé à la fois d'établissement et de domicile. Ils sont 7,6 % des élèves à avoir changé d'établissement sans avoir déménagé.

Dans l'enseignement secondaire, les mouvements sont plus marqués.

Au premier degré (S1 et S2), les élèves qui ont terminé une deuxième année complémentaire (2S) représentent la part la plus importante des élèves qui poursuivent leur scolarité en changeant d'école (38,5 %). Les élèves ayant terminé la première année du degré commun (1C) sont ceux qui en changent le moins (7,7 %). En moyenne, le taux de changement d'établissement au sein du premier degré² est de 18,6 %.

Dans le deuxième degré (S3 et S4), les taux de changement d'établissement sont relativement similaires quelle que soit la forme suivie : 18,9 % des élèves changent d'établissement, avec le taux le plus bas dans l'enseignement général (16,5 %) et le taux le plus élevé dans l'enseignement professionnel (20,8 %).

En cinquième secondaire, 7,6 % des élèves changent d'école.

Ces changements d'établissement tout au long du parcours scolaire posent la question de l'effectivité du continuum pédagogique et de l'efficacité des orientations proposées.

Taux de redoublement³ généré en 2013-2014 selon que les élèves ont changé d'établissement ou non en 2014-2015, et en fonction de l'année d'études fréquentée en 2013-2014 (fig. 13.2)

Ce graphique présente le taux de redoublement généré en 2013-2014 des élèves de l'enseignement ordinaire de plein exercice selon qu'ils ont changé d'établissements ou non, et en fonction de l'année d'étude suivie en 2013-2014. Ne sont pris en considération, dans ce graphique, que les élèves qui n'ont pas changé de domicile.

Entre deux années d'études effectuées au primaire, environ 9,7 % des élèves changeant d'établissement redoublent pour 3,1 % des élèves restés dans le même établissement.

Pour les élèves qui terminent leur première année primaire, ces rapports atteignent respectivement 19,2 % et 4,4 %.

L'analyse du premier degré de l'enseignement secondaire ordinaire montre que, parmi les élèves ayant terminé la première année du degré commun (1C) en 2013-2014, 33,3 % des élèves ayant changé d'établissement redoublent leur année scolaire, contre 9,6 % des élèves qui n'ont pas changé d'établissement.

Dans le deuxième degré, on observe un rapport moyen de 3 à 1 entre les taux de redoublement généré des élèves selon qu'ils ont changé d'établissement ou pas.

En cinquième année de l'enseignement secondaire, le changement d'établissement d'un élève de cinquième année générale est dix fois plus fréquent s'il redouble, et cinq à six fois plus fréquent dans les autres formes.

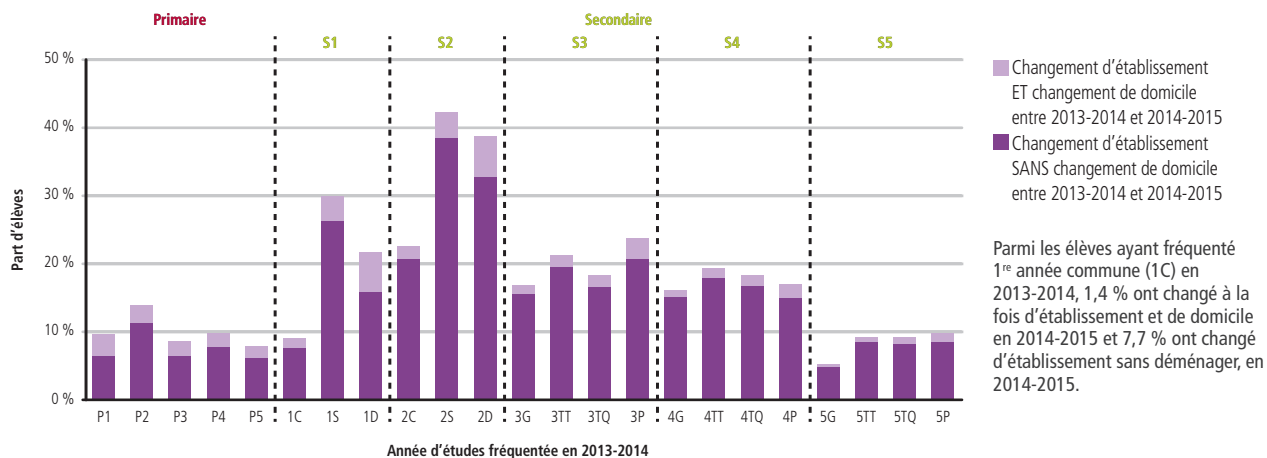
Si le redoublement n'est pas la seule cause des changements d'établissement, il semble toutefois en expliquer la plupart, particulièrement aux moments de début de cycle ou de degré (P1, S1, S3 et S5).

1 Le changement de domicile se base sur le changement de code postal du lieu de résidence de l'élève.

2 Les élèves inscrits en 2^e année dans un DOA (« degré d'orientation autonome ») en 2013-2014 et qui l'année suivante se situent dans une 3^e année n'ont pas été pris en compte dans le taux de changement. Au niveau primaire, certains établissements n'organisent que le cycle 2,5-8 ans, par exemple. Ils ont cependant été pris en compte dans le calcul de changement d'établissement.

3 Ne sont pris en compte que les élèves qui effectuent pour la deuxième fois une même année d'étude.

13.1 Pourcentages d'élèves ayant changé d'établissement en 2014-2015 (avec ou sans changement de domicile) en fonction de l'année d'études fréquentée en 2013-2014



13.2 Taux de redoublement généré en 2013-2014 des élèves de l'enseignement ordinaire de plein exercice, selon qu'ils ont changé d'établissement ou non en 2014-2015, et en fonction de l'année d'études fréquentée en 2013-2014

